

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : NEANT. Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents non excusés : NEANT. Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 19 /09/2025. Date d'affichage de la convocation : 19/09/2025.

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, THORE Muriel, GAIKOWSKI Yolande,
PASINI Philippe, CALVET Sébastien, TRAVERT Valérie,
PEYVERGES Christine et MEUNIER Xavier.

Procurations : LAMBERT François à TRAVERT Valérie et CLERC Benjamin à
PEYVERGES Christine.

Quorum : 08 présents.

Secrétaire de Séance : THORE Muriel

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Délibération portant sur la présentation du rapport d'activités et du compte administratif 2024 de la Communauté de Communes de la Ténarèze (joint à la convocation).

Après en avoir pris connaissance, le rapport d'activité de la Communauté des Commune de la Ténarèze est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

La délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

3. Point sur les effectifs de l'école et situation du SIVU du RPI.

- Rappel :

- En 1991, Marsolan par délibération et après accord du Ministère de l'Education Nationale intègre le RPI (Regroupement pédagogique inter-communal) Blaziert - Castelnau sur l'Auvignon.
 - Ce regroupement a nécessité la même année la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour permettre la gestion et la répartition des dépenses. Jusqu'à présent, ce sont essentiellement les dépenses spécifiques au niveau maternelle (emploi d'ATSEM) qui ont été prises en compte.
 - L'existence de ce RPI, Blaziert Castelnau Marsolan, a permis jusqu'à présent le maintien de 2 des 3 écoles, Castelnau ayant été obligé de fermer en 2017.
- En 2024, La Romieu a demandé à intégrer le RPI. Deux réunions ont eu lieu sur le sujet. La troisième a eu lieu le 22 Septembre 2025 au niveau du SIVU et a décidé les points suivants :
 - Accord de principe pour que La Romieu intègre le RPI et donc le SIVU sans changement du nombre d'écoles (3).
 - D'autres communes comme Lagarde-Fimarcon qui ont déjà un enfant à Marsolan pourraient aussi rejoindre le regroupement. La Préfecture préconise que les statuts anciens et mal adaptés de ces deux organes soient complètement revus.
 - Ce travail débutera fin 2025 / début 2026 pour établir un projet qui ne pourra être avalisé et signé que par les nouvelles municipalités après les élections de mars. Toute nouvelle organisation qui nécessiterait des travaux ne pourrait pas être envisageable avant la rentrée 2027.
 - Pour information les effectifs de la rentrée 2025 sont les suivants :
 - Marsolan : 18 élèves de tous les niveaux de maternelle et le CP (7 élèves)
 - Blaziert : 11 élèves des 4 niveaux de l'école élémentaire - effectif prévisionnel rentrée 2026 : 18 ou 19 .

Dont acte, pas de délibération.

4. Travaux sur le Chemin de Milhon (Hontehille et Armaut).

- Les résidents de Hontehille nous font remonter des problèmes de nid de poule.
 - Le chemin de Milhon qui dessert Corbin pour Marsolan et les deux lieux dits Armaut et Hontehille pour Blaziert est sur la frontière des 3 communes : Castelnau, Marsolan et Blaziert.
- A l'issue du débat entre conseillers, et afin d'établir un partage clair des responsabilités entre les 3 communes, le constat est le suivant :**
- 4 tronçons de voie sont à prendre en compte :
 - Au départ de la D7, le premier tronçon est à la charge de Castelnau sur l'Auvignon et de la CCT.
 - Le 2^{ème}, revient à Marsolan.
 - Le 3^{ème} à partir du chemin de Corbin, sera entretenu par Blaziert et la CCT.

- Le 4^{ème} tronçon dont le point de départ est le ruisseau de Corbin est à la charge exclusive de Blaziert.

Le Maire va prendre contact avec les maires des deux autres communes et la CCT pour formaliser ce partage.

Dont acte, pas de délibération.

5. Informations sur les élections municipales des 15 et 22 Mars 2026 et vote du budget.

- La loi n°2025-44 du 21 Mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales à toutes les communes, quelle que soit leur taille, a été promulguée le 21 mai 2025.
 - Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de **listes complètes paritaires de candidats et la suppression de la possibilité de panachage** (c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres). En conséquence, un bulletin de vote sur lequel un nom sera rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul.
 - Pour les communes de 100 à 500 habitants, **la liste devra comporter au minimum 9 candidats et au maximum 13.**
 - Le Conseil Municipal aura alors de 9 à 11 membres. Si 13 personnes sont élues, 2 resteront en réserve en cas de démissions.
 - Avec ce mode de scrutin, s'il y a une ou même deux listes, il n'y aura qu'un seul tour.
 - La condition d'avoir un nombre de suffrages exprimés supérieur à 25 % des inscrits n'est plus exigée.

Comme en 2020, les budgets (CFU et budget 2026) seront votés avant l'élection municipale.

Dont acte, pas de délibération.

6. Informations sur les vitraux - tranche 3.

- La tranche 3 comportait la restauration des baies 10 et 11, les vitraux à droite (Saint Germer) et, à gauche (Saint Loup) de la nef, ainsi que les protections grillagées pour deux baies.
 - Après installation de son échafaudage, la Maître Verrière a constaté que les plombs des deux baies étaient en bon état et ne nécessitaient pas d'être changés.
 - Elle a redressé les panneaux qui étaient descellés et remis du solin sur les embrasures pour bien fixer les panneaux.
 - Pour compenser en partie ce travail réduit, le maire lui a demandé de fabriquer deux petits vitraux peints pour fermer les ouvertures en forme de trèfle sur les murs nord des deux chapelles.

- Une protection grillagée extérieure sera aussi mise en place pour éviter l'entrée des pigeons.

En fonction du bilan financier final sur cette tranche 3, le Maire, Guy-Noël Dufour, propose d'envisager une restauration des peintures des embrasures des vitraux, et où, de la voute étoilée. Un premier devis a été demandé.

D'autre part, Le caveau du cimetière, déclaré en état d'abandon, pourrait aussi faire l'objet d'une restauration dans le cadre d'une opération Fondation du Patrimoine dans l'objectif de le transformer en ossuaire communal et dépositaire.

Dont acte, pas de délibération.

7. Informations sur le dossier « aménagement du 1^{er} étage de la Mairie ».

- Le plan d'aménagement modifié suite à la réunion du Comité de Pilotage du 6 juin 2025 a été validé par le Conseil Municipal du 25 Juin 2025.
- Ce plan dit « Avant-Projet » Sommaire 2 a fait l'objet d'un premier chiffrage pour les travaux seuls d'un montant de 150.000 € H.T. (Hors MO, contrôles, etc.).
- Après discussion avec notre Conseiller aux Décideurs Locaux le taux de TVA applicable pourra être de 10 % et non pas 20 % compte tenu que l'étage de la mairie était l'ancien logement pour les instituteurs.
- Pour finaliser le plan et les chiffrages, le MO a besoin des résultats du diagnostic thermique.
- Ce diagnostic a été commandé le 19 septembre à la société ACIEB pour un montant de 750 € H.T.
- Il permettra de définir exactement les isolations à mettre en œuvre.
- Vendredi 26 Septembre 2025 aura lieu une rencontre avec notre Conseiller aux Décideurs Locaux pour établir un premier plan de financement prévisionnel.
- Suite à tous ces éléments, le MO pourra établir l'avant-projet définitif (APD) et faire les chiffrages.

En conséquence de quoi, les dossiers de demande de subvention, et en particulier celui de la DETR pourront être déposés avant fin novembre. Un Conseil Municipal aura lieu juste avant pour valider le plan de financement et autoriser le dépôt des dossiers. Le Maire rappelle que ce dossier important ne pourra être lancé et validé que par la nouvelle équipe après les élections municipales de 2026.

Dont acte, pas de délibération.

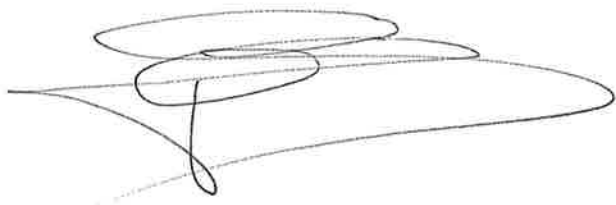
8. Questions diverses et tour de table des Conseillers.

- Signature de la vente du terrain derrière le monument aux morts le 19 Septembre 2025 et début des travaux par Monsieur et Madame De Saint Simon.

- Afin d'harmoniser l'ensemble Monument aux Morts et enrochement, Madame Laetitia Laffitte du CAUE 32, nous a proposé la mise en place d'une structure permettant une végétalisation à l'aide de plantes grimpantes.
- La problématique du marronnier ?
 - Qui pour couper, débiter et tarauder la souche ?
 - Les différentes réflexions menées jusqu'à présent ayant finalement abouti à cette solution radicale.
 - Plusieurs entreprises vont être consultées et devis demandés.
- La réfection du petit parking au pied de l'escalier de l'Ecole :
 - Suite aux travaux réalisés pour la mise en place du récupérateur des eaux de pluies, il faut remettre du calcaire sur le parking, et déplacer la table de pique-nique après avoir posé de l'in-tissé et mis de cailloux. Xavier Meunier réalisera ces tâches.
- Le Maire, Guy-Noël Dufour, propose à l'occasion des vœux 2026, et pour marquer le premier quart de siècle, de faire faire une photo de l'ensemble des Blaziertois juste avant la cérémonie des vœux.
 - Une photo similaire avait été réalisée lors du passage dans le 21 ième siècle (voir le livre 100 ans à Blaziert).
- Philippe Pasini, relate une problématique d'incivilité rencontrée par les habitants de La Tapie, suite à la mise en place de l'adressage.
 - Une suite sera donnée.
- Sébastien Calvet, fait part au Conseil d'un important projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint Orens Pouy Petit.
 - La réaction des conseillers est unanime, et tous s'y opposent, d'autant que cette implantation nuirait gravement au paysage que nous avons la chance d'avoir à Blaziert.
 - Le Maire va prendre contact avec la Commune de Saint Orens Pouy Petit ainsi qu'avec le service urbanisme de la CCT.

Levée de séance à 21 h 50

La Secrétaire de Séance
Muriel THORE



Le Président de Séance

Guy-Noël DUFOUR

